



Déclaration commune remise à la presse lors de la conférence de presse du 11 juillet 2019

Non à l'ouverture de Carrefour Grand Maine le dimanche ! Non à l'ouverture des hypermarchés le dimanche !

La direction de l'hypermarché Carrefour Grand Maine a décidé de rompre l'accord tacite existant en Maine-et-Loire et a donc décidé d'ouvrir tous les dimanches matin.

La direction de Carrefour Grand-Maine a pris la lourde responsabilité de s'attaquer aux conditions de travail des salariés, de rompre un accord tacite existant dans notre département et enfin de remettre en cause l'équilibre économique au risque de fragiliser les petits commerces, notamment de centre-ville.

En ouvrant la boîte de Pandore, la direction de Carrefour Grand-Maine conduit les autres grandes surfaces à envisager d'ouvrir les dimanches matin. Espace Anjou l'a déjà décidé, Carrefour Saint-Serge a enclenché la procédure...

Un des syndicats organisateurs de la « consultation » des salariés leur a expliqué que s'ils refusaient l'ouverture le dimanche, le magasin risquait d'être placé en « location-gérance ».

Il faut savoir que le groupe Carrefour a décidé de se séparer d'un certain nombre de magasins pour les proposer en « location-gérance ». Dans ce cas, au bout de quinze mois, les salariés concernés perdent les avantages de la Convention Collective Carrefour et se trouvent placés sous la convention collective générique des « grandes surfaces » beaucoup moins avantageuse.

Ce même syndicat a expliqué que donc, en cas de refus les salariés perdraient les avantages de la convention collective « Carrefour ».

Comment peut-on à ce point mentir aux salariés ?

Qui peut ignorer que, justement, un des facteurs favorisant le passage en « location gérance », c'est que le magasin ouvre le dimanche ?

La direction parle de « volontariat ». Qui peut la croire ? En effet, ce soi-disant volontariat n'est justifié la plupart du temps que par des raisons financières du fait de la faiblesse des salaires. Et de quel « volontariat » peut-il s'agir lorsque la direction a tout loisir d'exercer des pressions (changement d'emploi du temps, de poste, d'horaires, etc.) pour faire comprendre qu'il est temps pour le salarié de rejoindre les « volontaires » ?

- **Nous exigeons de la direction de Carrefour Grand Maine qu'elle revienne sur sa décision. Si elle ne le fait pas, nous appellerons à la mobilisation des salariés contre l'ouverture des grandes surfaces le dimanche et nous organiserons le rapport de force.**
- **Nous appelons les représentants patronaux du secteur, les élus, les représentants de l'état au dialogue : nous sommes prêts à rechercher ensemble un accord qui préserve les équilibres économiques, notamment celui des petits commerces et les intérêts des salariés.**

Il y a aussi les tiers prestataires intervenant dans le magasin (nettoyage, sécurité...) ils ne seront, eux, bien évidemment pas « volontaires » !

Il y a enfin les boutiques de la galerie commerciale qui par effet d'entraînement finiront sans doute par ouvrir...

Dans le procès-verbal de la réunion du CSE du jeudi 9 mai du magasin Carrefour Grand Maine, la direction indique que les « EPCS » (rayons « Électroménager, Photo, Ciné et Son ») seraient ouverts le dimanche. En effet, dans le compte-rendu officiel de cette réunion on peut lire cette remarque de la direction : « *On verra si les vendeurs sur l'EPCS sont volontaires. On est capable de former un étudiant qui serait capable de vendre de l'EPCS le dimanche matin* »

La loi interdit aux grandes surfaces de vendre autre chose que de l'alimentaire le dimanche. La direction de Carrefour, après avoir décidé de rompre l'accord tacite existant en Maine-et-Loire, après avoir décidé de déstabiliser l'équilibre économique du territoire, s'assoit sur la réglementation et décide d'ouvrir non seulement les rayons alimentaires, mais aussi tous les autres le dimanche matin ! Les autorités vont-elles laisser faire ?

La décision de Carrefour Grand Maine dépasse largement le territoire Angevin. Déjà, dans des départements limitrophes, des vellétés du même ordre se font jour.

Le nouveau directeur de Carrefour Grand Maine n'a manifestement que faire de la réalité locale. Il semble n'être là que pour « se faire un nom » dans le groupe et progresser dans la carrière. L'intérêt des salariés, l'équilibre économique et notamment la survie du petit commerce, les traditions locales, sont son dernier souci.

Les organisations syndicales réunies ce jour réaffirment avec force que le dimanche doit rester un jour où les salariés peuvent se retrouver en famille, avoir une vie sociale qui sorte du cadre du travail.

En Maine-et-Loire, nous avons réussi à trouver un accord tacite qui convenait à tous. Nous n'acceptons pas qu'il soit remis en cause. Nous interpellons les autorités (Préfet, Inspection du Travail) : Non seulement Carrefour Grand Maine rompt cet accord, mais ne respecte pas la réglementation. Allez-vous laisser faire ?

Angers, le 11 juillet 2019